

**UQÀM**

**Département de géographie**

**FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES**

Université du Québec à Montréal

**Guide d'informations  
Programmes de maîtrise**

**Profil professionnel en aménagement du territoire et SIG (3268)  
et profil recherche avec mémoire (3269)**

**Juin 2021**

<b>Table des matières</b>	<b>Pages</b>
<u>Direction des maîtrises en géographie</u>	3
<u>Conditions d'admission</u>	3
Documents requis pour faire une demande d'admission	4
Passerelles DESS	4
Capacité d'accueil	5
Connaissance du français et de l'anglais	5
<u>Différences entre maîtrise professionnelle (3268) et maîtrise de recherche (3269)</u>	6
<u>Cheminevements types</u>	
Cheminevements selon programme, date du début et statut (temps plein ou partiel)	8
Profil mémoire, temps plein, début automne	9
Profil mémoire, temps partiel, début automne	10
Profil mémoire, temps plein, début hiver	11
Profil mémoire, temps partiel, début hiver	12
Profil professionnel, temps plein, début automne	13
Profil professionnel, temps partiel, début automne	14
Profil professionnel, temps plein, début hiver	15
Profil professionnel, temps partiel, début hiver	16
<u>Liste des cours offerts pour les deux programmes de maîtrise</u>	
Profil mémoire (3269)	17
Profil professionnel (3268)	18
<u>Choix d'un.e directeur/directrice (3269) ou d'un.e tuteur/tutrice (3268)</u>	19
<u>Financements des études</u>	
Bourses gouvernementales et institutionnelles	19
Auxiliaire de cours et/ou assistant.e de recherche	20
<u>Stages professionnels</u>	20
<u>Règlement no 8, extraits</u>	21
Reconnaissance d'acquis dans un programme de maîtrise	21
Conditions de dépôt du rapport de stage, travail dirigé ou mémoire pour évaluation	21
Composition du jury pour évaluation du rapport de stage, travail dirigé ou mémoire	22
Procédures d'évaluation	22
Confidentialité des évaluations	22
Éléments du rapport d'évaluation et types de recommandation	22
Note globale moyenne minimale à maintenir pour progresser dans le programme	23
Compétences langagières insuffisantes	23
Non-respect du cheminement académique	23
Exclusion du programme	24
Durée de l'exclusion	24

### **Direction des maîtrises de géographie**

Pour toute précision supplémentaire quant aux divers éléments qui suivent, sinon pour toute autre question quant aux deux programmes de maîtrise offerts par le département de géographie de l'Université du Québec à Montréal, prière de consulter le site WEB qui y est consacré :

<https://geo.uqam.ca/programmes/deuxieme-cycle/>  
<https://etudier.uqam.ca/programme?code=3268>

Contactez sinon l'agent-e de gestion de ces programmes de maîtrise, madame Key Jean-Baptiste, par courriel au :

[maitrise.geographie@uqam.ca](mailto:maitrise.geographie@uqam.ca)

ou son responsable, Étienne Boucher, au :

[boucher.etienne@uqam.ca](mailto:boucher.etienne@uqam.ca)

### **Conditions d'admission**

Pour le cheminement avec mémoire et le cheminement professionnel en aménagement du territoire et en systèmes d'information géographique, le/la candidat.e doit :

- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) spécialisé en géographie, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent);
- ou être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) dans un autre domaine, comportant au moins 8 cours de géographie et obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent).

Le/la candidat.e titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) comportant moins de 8 cours de géographie et obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) pourrait être admis.e conditionnellement à la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique. Si des cours d'appoint sont jugés nécessaires (maximum de 2 ou 8 crédits), ceux-ci seront prescrits par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE) et pourront être suivis en même temps que les cours usuels de la maîtrise. Si une propédeutique est jugée nécessaire (nombre de cours variables entre 3 et 10 selon les candidatures), celle-ci devra être complétée préalablement au début de la maîtrise. Il est à bien noter que la réussite des cours d'appoint ou de propédeutique est *conditionnelle* à l'admission à l'une ou l'autre des maîtrises, et qu'il faut avoir maintenu une moyenne égale ou supérieure à 3.2/4.3 pour l'ensemble de ces cours (règlement #8 3.5.2). Un cours d'appoint ou de propédeutique échoué nécessite que celui-ci soit repris et réussi, voire un autre, ce sur recommandation exceptionnelle – et donc non automatique - du SCAE (règlement #8, 3.5.3).

Les dossiers des candidat.e.s titulaires d'un diplôme de baccalauréat (ou l'équivalent) obtenu avec une moyenne cumulative inférieure à 3,0, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 (ou l'équivalent), seront étudiés par le (SCAE) et pourront exceptionnellement faire l'objet d'une recommandation d'admission. Dans ces cas, une lettre d'intention expliquant les circonstances de cette plus faible moyenne, et donc du cheminement du/de la candidat.e, mais encore identifiant un.e professeur.e validant la qualité de

cette demande, est attendue. Une entrevue, de même que la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique, pourrait être exigée.

Très exceptionnellement, les candidat.e.s qui ne détiennent pas un baccalauréat (ou l'équivalent) peuvent être admis.e.s après étude de leur dossier par le SCAE, à la condition de posséder les connaissances et compétences requises, une formation appropriée ainsi qu'une expérience jugée pertinente d'au moins trois ans. Une entrevue, de même que la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique, pourrait être exigée.

#### Documents requis pour faire une demande d'admission

Les étudiant.e.s ayant réalisé leur baccalauréat en géographie à l'UQAM et ayant une moyenne égale ou supérieure à 3.2 sur 4.3 recevront par courriel de la part du Registraire une offre d'admission préautorisée (janvier pour ceux et celles débutant leur maîtrise en septembre, septembre pour ceux et celles débutant en janvier). Ces étudiant.e.s n'ont qu'à valider cette offre en inscription avant la date butoir indiquée, ce sans produire autre document que ce soit.

Les étudiant.e.s ayant réalisé leur baccalauréat en géographie à l'UQAM et n'ayant pas une moyenne égale ou supérieure à 3.2 sur 4.3, de même que tous.les étudiant.e.s des autres programmes ou autres universités, doivent fournir les documents suivants avec leur demande d'admission :

- a) une lettre de motivation précisant un tant soit peu le domaine de recherche (3269) ou champ de spécialisation (3268), puis identifiant, pour les candidat.e.s au profil de recherche avec mémoire, un.e éventuel.le directeur/directrice avec qui ils/elles auront déjà communiqué et qui s'engage à potentiellement les diriger. Cette démarche est importante, car elle permet au DGEO de s'assurer qu'il a les ressources nécessaires pour encadrer les étudiant.e.s. Comme le cursus est tout autre pour les étudiant.e.s du profil professionnel, il ne leur est pas demandé d'identifier de la même façon leur tuteur/trice.
- b) un relevé de notes officiel
- c) trois lettres de recommandation.

Pour plus d'informations ou accéder aux formulaires nécessaires:  
<https://etudier.uqam.ca/documents-requis>

#### Passerelles DESS

Le département de géographie de l'Université du Québec à Montréal (DGEO) offre la possibilité aux étudiant.e.s ayant réalisé un DESS en planification territoriale et développement local (3616), ou en système d'information géographique (3246) de profiter d'une passerelle pour s'inscrire à l'une ou l'autre de ses maîtrises.

Attendu que pour ce faire le.la candidat.e doit avoir conservé une moyenne égale ou supérieure à 3.2 sur 4.3 lors de ce programme, la réussite de l'un ou l'autre de ses DESS ne garantit pas une admission sans condition à la maîtrise.

En effet, et comme il vaut pour les candidatures émanant de domaines autres que la géographie, l'admission à l'une ou l'autre maîtrise par le SCAE pourra être assortie de cours d'appoint ou d'une propédeutique.

Ainsi, si un.e candidat.e a réalisé avant son DESS un baccalauréat en géographie, il/elle sera admis.e sans condition.

Dans le cas de candidature d'une personne ayant réalisé avant son DESS un baccalauréat en sociologie ou en génie rural, par exemple, elle pourra être admise conditionnellement à la réussite de cours d'appoint ou d'une propédeutique à déterminer par le SCAE.

Compte tenu de leur nature même, la réussite d'un DESS en planification territoriale et développement local (3616), ou en système d'information géographique (3246) ne saurait valider à elle seule la géographicit  des connaissances et compétences nécessaires à la poursuite d'une maîtrise.

Une fois admis.es au programme, les candidat.e.s émanant d'un DESS pourront se faire reconnaître jusqu'à concurrence de trois cours de celui-ci dans leur nouveau programme de maîtrise.

La reconnaissance de quelque cours de DESS n'est toutefois pas automatique, est là encore liée à la géographicit  de la formation ant rieure au DESS, et relève du SCAE.

#### Capacit  d'accueil

Le cheminement avec m moire (3269) n'est pas contingent . Le cheminement professionnel en aménagement du territoire et en syst mes d'information g ographique (3268) est contingent    20  tudiant.e.s

#### Connaissance du fran ais et de l'anglais

Le/la candidat.e doit ma triser suffisamment la langue fran aise (  l'oral comme   l' crit). En effet, tous les enseignements se font en fran ais, de m me que tous les oraux et travaux sont   r aliser en fran ais.

Le/la candidat.e doit avoir la capacit  de lire des textes r dig s en anglais.

### **Différences entre maîtrise professionnelle (3268) et maîtrise de recherche (3269)**

L'une des principales questions qui se pose à l'étudiant.e désireux.se de faire une maîtrise en géographie au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal est de déterminer si ce sera une maîtrise professionnelle ou une maîtrise avec mémoire, dite de recherche.

Ce qu'il faut savoir d'entrée de jeu c'est que ces deux maîtrises sont d'une valeur égale. Certes les cursus et cheminements sont distincts comme précisé ci-après et dans la section suivante, mais ces deux formations ont pour le même objectif principal de bien outiller l'étudiant.e qui souhaite approfondir ses connaissances géographiques et raffiner ses compétences comme géographe. La principale différence repose sur la nature de ses compétences et de ses connaissances, et donc sur ce que l'étudiant.e souhaite ensuite faire.

Attendu que ce qui suit sera largement repris et développé dans le cadre des cours obligatoires de ces deux cursus, mais encore en lien avec les stages et rapports de projet de la maîtrise professionnelle (3268) (cf. *Trousse de stage* (GEO8825) et *Guide de présentation et de rédaction du rapport de projet* (GEO8835), tous deux disponibles sur le site internet du DGÉO), puis avec le mémoire de la maîtrise de recherche (3269), ces deux maîtrises se distinguent à bien des égards.

L'étudiant.e à la maîtrise professionnelle doit ainsi faire 8 cours de 3 crédits, dont 2 obligatoires (GEO8001 et GEO8340), puis, une fois cette scolarité terminée, un stage de 420 heures (3 mois à temps complet, 35 heures/semaine) qui s'effectue usuellement lors de la 3<sup>e</sup> session d'inscription (généralement au 1<sup>er</sup> été) et qui implique la rédaction d'un rapport (GEO8825, 9 crédits) et enfin un projet et rapport de projet (GEO8835, 12 crédits) qui s'effectue généralement lors des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sessions.

L'étudiant.e à la maîtrise de recherche doit faire 5 cours de 3 crédits, dont 2 obligatoires (GEO8001 et GEO8011), puis, une fois cette scolarité terminée, un séminaire de lectures (GEO8703, 3 crédits) effectué usuellement lors de la 3<sup>e</sup> session et qui est partie prenante du mémoire, puis un mémoire de recherche (27 crédits) lors des sessions 4, 5 et 6.

Le nombre de cours de la maîtrise professionnelle (3268) de même que son stage et son rapport de projet soulignent dans quelle mesure ce cursus cherche d'abord et avant tout préparer l'étudiant.e à une pratique professionnelle. On y insiste ainsi davantage sur le choix et l'apprentissage de compétences et de connaissances plus directement associées à la résolution de problèmes dans un univers de pratiques déjà éprouvé.

Dans le cadre de la maîtrise de recherche, le nombre moindre de cours à suivre et leur nature plus théorique, de même que la réalisation d'un travail de recherche considérable et de plus longue haleine (préparation du projet de recherche, collecte, traitement et analyse de données, etc.), soulignent que ce second cursus cherche à faire de l'étudiant.e un.e chercheur-chercheuse en bonne et due forme.

Comme indiqué dans le *Guide de présentation et de rédaction du rapport de projet*, le rapport de projet de la maîtrise professionnelle (3268) se distingue du mémoire de recherche (profil recherche, 3269) non pas en termes de rigueur ou de scientificité, voire de géographicit , mais en ceci que le mémoire de recherche se veut plus complet dans sa démarche, de même que plus approfondi dans son analyse. Le mémoire demande en effet à l'étudiant.e qu'il-elle réfléchisse et contrôle davantage tous les volets associés à l'étude d'un phénomène.

N'ayant ni les mêmes ambitions explicatives ni les mêmes moyens argumentaires, le rapport de projet se veut plus descriptif et appliqué, et pourrait donc ne pas comporter de collecte et d'analyse de données, sinon proposer une analyse moins étoffée et aboutie. Il en est ainsi car le rapport de projet se veut plus pragmatique, davantage en phase avec sa vocation professionnalisante.

Le mémoire de recherche se distingue du rapport en ceci qu'il doit présenter de manière plus détaillée et préciser les mécanismes de la recherche empruntés, dont un cadre théorique et conceptuel cohérent avec les objectifs ou hypothèses poursuivi(e)s et un cadre méthodologique distinguant, justifiant et articulant notamment les variables, indicateurs, modes d'échantillonnage, de collecte, de traitement et d'analyse que commandent la problématique et les cadres théoriques comme conceptuels élaborés.

Le mémoire de recherche doit de plus effectuer une interprétation plus fine des données recueillies. Il en est ainsi car la maîtrise de recherche a pour objectif de former des gens devant comprendre et démontrer leur maîtrise de l'ensemble du processus de la recherche scientifique. L'étudiant.e doit donc, dans le cadre de son mémoire (i) évaluer les possibles manières d'aborder un phénomène pour choisir la plus appropriée, (ii) élaborer par la suite un projet de recherche structurant l'ensemble des éléments à considérer, (iii) puis réaliser l'analyse prescrite par le projet de recherche.

Bref, si ces deux types de maîtrise sont tout aussi valables, leurs objectifs et leurs moyens sont passablement distincts. Si l'étudiant.e à la maîtrise doit choisir son cheminement en fonction de ses aspirations, il ne faut pas croire que l'un ou l'autre type de maîtrise est plus aisé ou moins gage d'un emploi.

Si certes l'écriture mémoire est à divers égards plus exigeante, notamment en ce qui a trait à l'argumentaire et à la longueur dudit mémoire, l'écriture du rapport de stage ou du rapport de projet demeure elle aussi fort demandante. En effet, cette compétence en termes d'écriture demeure une condition essentielle à tout grade de maîtrise.

Et s'il est vrai que l'expérience du stage et l'acquisition de compétences plus techniques peuvent sembler faciliter l'accès à un emploi une fois le cursus terminé, les statistiques démontrent que les titulaires d'une maîtrise de recherche trouvent un emploi dans leur domaine en un tout aussi grand nombre et au même rythme.

Le choix de l'un ou l'autre cursus est donc, au final, plus une question de ce que l'étudiant.e veut approfondir et développer lors de son programme de maîtrise.

Il est d'ailleurs important de noter qu'il est possible de débiter l'un ou l'autre programme de maîtrise au DGÉO de l'Université du Québec à Montréal puis ensuite changer s'il s'avère que le premier choix de l'étudiant.e apparaît insatisfaisant.

## **Cheminements types et cours à suivre**

### Cheminements selon programme, date du début et statut

Les étudiant.e.s peuvent débiter leur maîtrise à l'automne ou à l'hiver. Ils/elles peuvent aussi réaliser leur cursus à temps plein ou à temps partiel, attendu qu'ils/elles peuvent changer de régime (temps plein-partiel) en cours de cursus si les circonstances le commandent.

De manière à faciliter la compréhension et la réalisation de leur cursus, suivent divers scénarios illustrant les divers cheminements types selon le trimestre de début de la maîtrise, selon le type de maîtrise (recherche ou professionnelle), puis selon le régime (temps plein ou partiel).

Pour les étudiant.e.s débutant leur programme à l'hiver, et attendu que la structure de ces deux maîtrises a été conçue pour un cheminement débutant à l'automne, il est possible qu'amorcer l'un ou l'autre programme à l'hiver puisse poser certaines difficultés, sinon certains réaménagements.

Par exemple, pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise recherche (3269), débiter son programme notamment par le GEO8011 implique qu'ils/elles ont déjà une assez bonne idée du sujet de recherche qu'ils/elles veulent explorer, qu'il s'agisse de terrain, d'approche, de cadre théorique et conceptuel, etc.

Si ce n'est pas le cas, construire le projet de recherche risque d'être plus ardu, plus apparenté à exercice « abstrait » à refaire lorsque le sujet de recherche sera plus arrêté.

De la même façon, ne pas faire le GEO8011 dès ce premier trimestre implique qu'il ne sera suivi qu'au 2<sup>e</sup> hiver, c'est-à-dire après le 1<sup>er</sup> été où a fréquemment lieu la première campagne de terrain.

Et en l'absence d'un projet de recherche bien structuré (soit l'objectif du GEO8011), cette première campagne de terrain risque d'être elle aussi plus ardue à divers égards.

Cela dit, pour ceux et celles qui feraient le GEO8011 à leur 2<sup>e</sup> trimestre (donc début automne), il n'est pas certain que leur campagne de terrain au 1<sup>er</sup> été sera d'une meilleure tenue.

En effet, tout dépend du niveau de préparation lorsque la maîtrise est débiter.

De la même façon, pour ceux et celles qui amorceraient leur maîtrise professionnelle à l'hiver, comme il faut avoir réussi les huit cours du programme avant de faire le stage, il pourrait là encore s'ensuivre un certain décalage.

Rien de rédhibitoire toutefois si le stage peut se dérouler au 2<sup>e</sup> hiver, mais à bien noter.

Lorsque la scolarité des cours à effectuer est terminée, et donc :

- lors de la réalisation des rapports de stage (GEO8825) ou de projet (GEO8835) pour ceux et celles inscrit.e.s à la maîtrise professionnelle,
- sinon lors de la collecte, du traitement et de l'analyse des données, puis de l'écriture de leur mémoire pour ceux et celles inscrit.e.s à la maîtrise de recherche,

les étudiant.e.s doivent toujours s'inscrire à leur programme.

Pour ceux et celles de la maîtrise professionnelle, il faut alors choisir « en poursuite d'activités [activité] », « actif-active en recherche » pour ceux et celles de la maîtrise de recherche.

La mention « en préparation et en rédaction de rapport, d'essai ou de mémoire » n'est valide qu'avant le dépôt du mémoire.

La mention « poursuite d'activité [rapport] » s'applique à la maîtrise professionnelle lorsque l'étudiant.e procède à la rédaction de son rapport de projet.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL MÉMOIRE) 3269**  
**TEMPS COMPLET, DÉBUT AUTOMNE**

(5 COURS + SÉMINAIRE DE LECTURE + RÉDACTION DU MÉMOIRE) 45 CRÉDITS AU TOTAL
--

**2 cours obligatoires** GEO8001  
GEO8011

**3 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
Les étudiant.e.s doivent avoir fait leurs 5 cours afin de pouvoir s'inscrire au séminaire de lecture.

**Séminaire de lecture** GEO8703 (lié au mémoire, pas compris dans 5 cours de scolarité)  
Ce séminaire doit avoir été terminé et noté avant de remettre le mémoire pour évaluation.

<b>1<sup>er</sup> automne</b>	GEO8001 (obligatoire)	1 cours au choix	1 cours au choix
<b>1<sup>er</sup> hiver</b>	GEO8011 (obligatoire)	1 cours au choix	1 cours au choix?
<b>1<sup>er</sup> été</b>	GEO8703 Séminaire de lecture		
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	Mémoire	1 cours au choix?	
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	Mémoire		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	Mémoire		

Régime Temps complet

Maîtrise faite sur 2 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>1</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du directeur/de la directrice du mémoire est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son mémoire pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

---

<sup>1</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL MÉMOIRE) 3269**  
**TEMPS PARTIEL, DÉBUT AUTOMNE**

(5 COURS + SÉMINAIRE DE LECTURE + RÉDACTION DU MÉMOIRE) 45 CRÉDITS AU TOTAL
--

**2 cours obligatoires** GEO8001  
GEO8011

**3 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
Les étudiant.e.s doivent avoir fait leurs 5 cours afin de pouvoir s'inscrire au séminaire de lecture.

**Séminaire de lecture** GEO8703 (lié au mémoire, pas compris dans 5 cours de scolarité)  
Ce séminaire doit avoir été terminé et noté avant de remettre le mémoire pour évaluation.

<b>1<sup>er</sup> automne</b>	GEO8001 (obligatoire)		
<b>1<sup>er</sup> hiver</b>	GEO8011 (obligatoire)		
<b>1<sup>er</sup> été</b>	Absence		
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	1 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	1 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	GEO8703 Séminaire de lecture		
<b>3<sup>e</sup> automne</b>	1 cours au choix		
<b>3<sup>e</sup> hiver</b>	Mémoire		
<b>3<sup>e</sup> été</b>	Absence		
<b>4<sup>e</sup> automne</b>	Mémoire		
<b>4<sup>e</sup> hiver</b>	Absence		
<b>4<sup>e</sup> été</b>	Mémoire		

Régime Temps partiel

Maîtrise faite sur 4 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>2</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du directeur/de la directrice du mémoire est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son mémoire pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

---

<sup>2 2</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL MÉMOIRE) 3269**  
**TEMPS COMPLET, DÉBUT HIVER**

(5 COURS + SÉMINAIRE DE LECTURE + RÉDACTION DU MÉMOIRE) 45 CRÉDITS AU TOTAL
--

**2 cours obligatoires** GEO8001  
GEO8011

**3 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver

Les étudiant.e.s doivent avoir fait leurs 5 cours afin de pouvoir s'inscrire au séminaire de lecture.

**Séminaire de lecture** GEO8703 (lié au mémoire, pas compris dans 5 cours de scolarité)  
Ce séminaire doit avoir été terminé et noté avant de remettre le mémoire pour évaluation.

<b>1<sup>er</sup> hiver</b>	GEO8011 (obligatoire)	1 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> été</b>	Activité		
<b>1<sup>er</sup> automne</b>	GEO8001 (obligatoire)	1 cours au choix	1 cours au choix?
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	Mémoire Ou GEO8011?	1 cours au choix?	GEO8703 Séminaire de lecture?
<b>2<sup>e</sup> été</b>	Mémoire	GEO8703 Séminaire de lecture?	
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	Mémoire		

Régime Temps complet

Maîtrise faite sur 2 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>3</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du directeur/de la directrice du mémoire est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son mémoire pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

<sup>3 3</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL MÉMOIRE) 3269**  
**TEMPS PARTIEL, DÉBUT HIVER**

(5 COURS + SÉMINAIRE DE LECTURE + RÉDACTION DU MÉMOIRE)  
 45 CRÉDITS AU TOTAL

**2 cours obligatoires** GEO8001  
 GEO8011

**3 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
 Les étudiant.e.s doivent avoir fait leurs 5 cours afin de pouvoir s'inscrire au séminaire de lecture.

**Séminaire de lecture** GEO8703 (lié au mémoire, pas compris dans 5 cours de scolarité)  
 Ce séminaire doit avoir été terminé et noté avant de remettre le mémoire pour évaluation.

<b>1<sup>er</sup> hiver</b>	GEO8011 (obligatoire)	1 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> été</b>	Absence ou Activité		
<b>1<sup>er</sup> automne</b>	GEO8001 (obligatoire)		
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	1 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	GEO8011?	1 cours au choix	
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	GEO8703 Séminaire de lecture		
<b>3<sup>e</sup> hiver</b>	Mémoire		
<b>3<sup>e</sup> été</b>	Mémoire		
<b>3<sup>e</sup> automne</b>	Absence		
<b>4<sup>e</sup> hiver</b>	Mémoire		
<b>4<sup>e</sup> été</b>	Absence		
<b>4<sup>e</sup> automne</b>	Mémoire		

Régime Temps complet

Maîtrise faite sur 4 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>4</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du directeur/de la directrice du mémoire est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son mémoire pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

<sup>4</sup> Il est à noter que lors d'une session d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL PROFESSIONNEL) 3268**  
**TEMPS COMPLET, DÉBUT AUTOMNE**

(8 COURS + STAGE + PROJET ET RAPPORT DE PROJET) 45 CRÉDITS AU TOTAL
--

**2 cours obligatoires** GEO8001  
GEO8340

**6 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
Les étudiant.e.s doivent avoir terminé leurs 8 cours afin de pouvoir faire leur stage.

**Stage et Rapport de stage** GEO8825 - 1<sup>er</sup> été, à finaliser avant projet et rapport de projet)  
**Projet et Rapport de projet** GEO8835 - 2<sup>e</sup> automne

<b>1<sup>er</sup> automne</b>	GEO8001 (obligatoire)	3 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> hiver</b>	GEO8340 (obligatoire)	3 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> été</b>	GEO8825 Stage <sup>5</sup> en milieu professionnel et rapport de stage		
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	GEO8835 Projet et rapport de projet		
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	Rapport		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	Rapport		

Régime Temps complet

Maîtrise faite sur 2 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>6</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du tuteur/de la tutrice est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son rapport de projet pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

<sup>5</sup> Avant de s'inscrire à leur stage, les étudiant.e.s doivent contacter Hans Asnong, responsable des stages.

<sup>6</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL PROFESSIONNEL) 3268**  
**TEMPS PARTIEL, DÉBUT AUTOMNE**

(8 COURS + STAGE + PROJET ET RAPPORT DE PROJET)  
 45 CRÉDITS AU TOTAL

**2 cours obligatoires** GEO8001  
 GEO8340

**6 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
 Les étudiant.e.s doivent avoir terminé leurs 8 cours afin de pouvoir faire leur stage.

**Stage et Rapport de stage** GEO8825 - 1<sup>er</sup> été, à finaliser avant projet et rapport de projet  
**Projet et Rapport de projet** GEO8835 - 2<sup>e</sup> automne

<b>1<sup>er</sup> automne</b>	GEO8001 (obligatoire)	1 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> hiver</b>	GEO8340 (obligatoire)	1 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> été</b>	Absence ou Activité		
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	1 ou 2 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	1 ou 2 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	GEO8825 Stage en milieu professionnel et rapport de stage		
<b>3<sup>e</sup> automne</b>	Activité (suite GEO8825)		
<b>3<sup>e</sup> hiver</b>	GEO8835 Projet et rapport de projet		
<b>3<sup>e</sup> été</b>	Activité (suite GEO8835)		
<b>4<sup>e</sup> automne</b>	Rapport		
<b>4<sup>e</sup> hiver</b>	Rapport		
<b>4<sup>e</sup> été</b>	Rapport		

Régime Temps partiel

Maîtrise faite sur 4 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>7</sup>  
 (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du

<sup>77</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

tuteur/de la tutrice est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son rapport de projet pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL PROFESSIONNEL) 3268**  
**TEMPS COMPLET, DÉBUT HIVER**

(8 COURS + STAGE + PROJET ET RAPPORT DE PROJET)  
 45 CRÉDITS AU TOTAL

**2 cours obligatoires** GEO8001  
 GEO8340

**6 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
 Les étudiant.e.s doivent avoir terminé leurs 8 cours afin de pouvoir faire leur stage.

**Stage et Rapport de stage** GEO8825 - 1<sup>er</sup> été, à finaliser avant projet et rapport de projet)  
**Projet et Rapport de projet** GEO8835 - 2<sup>e</sup> automne

<b>1<sup>er</sup> hiver</b> 4 cours au total	GEO8340 (obligatoire)	3 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> été</b>	Absence ou Activité		
<b>1<sup>er</sup> automne</b> 4 cours au total	GEO8001 (obligatoire)	3 cours au choix	
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	GEO8825 Stage <sup>8</sup> en milieu professionnel et rapport de stage		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	GEO8835 Projet et rapport de projet		
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	Rapport		

Régime Temps complet

Maîtrise faite sur 2 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>9</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du tuteur/de la tutrice est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son rapport de projet pour évaluation lors d'une= trimestre d'absence.

<sup>8</sup> Avant de s'inscrire à leur stage, les étudiant.e.s doivent contacter Hans Asnong, responsable des stages.

<sup>9</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

**GRILLE DE CHEMINEMENT-TYPE**  
**MAÎTRISE EN GÉOGRAPHIE (PROFIL PROFESSIONNEL) 3268**  
**TEMPS PARTIEL, DÉBUT HIVER**

(8 COURS + STAGE + PROJET ET RAPPORT DE PROJET)  
 45 CRÉDITS AU TOTAL

**2 cours obligatoires** GEO8001  
 GEO8340

**6 cours au choix** à faire au courant de l'automne et l'hiver  
 Les étudiant.e.s doivent avoir terminé leurs 8 cours afin de pouvoir faire leur stage.

**Stage et Rapport de stage** GEO8825 - 1<sup>er</sup> été, à finaliser avant projet et rapport de projet)

**Projet et Rapport de projet** GEO8835 - 2<sup>e</sup> automne

<b>1<sup>er</sup> hiver</b> 2 cours au total	GEO8340 (obligatoire)	1 cours au choix	
<b>1<sup>er</sup> été</b>	Absence ou Activité		
<b>1<sup>er</sup> automne</b> 2 cours au total	GEO8001 (obligatoire)	1 cours au choix	
<b>2<sup>e</sup> hiver</b>	1 ou 2 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> été</b>	1 ou 2 cours au choix		
<b>2<sup>e</sup> automne</b>	GEO8825 Stage en milieu professionnel et rapport de stage		
<b>3<sup>e</sup> hiver</b>	Activité (suite GEO8825)		
<b>3<sup>e</sup> été</b>	GEO8835 Projet et rapport de projet		
<b>3<sup>e</sup> automne</b>	Activité (suite GEO8835)		
<b>4<sup>e</sup> hiver</b>	Rapport		
<b>4<sup>e</sup> été</b>	Rapport		
<b>4<sup>e</sup> automne</b>	Rapport		

Régime Temps complet

Maîtrise faite sur 4 ans; toutefois il est possible d'avoir jusqu'à 3 prolongations et 3 absences<sup>10</sup> (lettre justificative à l'appui) pendant votre cheminement de maîtrise. La validation du tuteur/de la tutrice est requise pour justifier l'une ou l'autre. Enfin, on ne peut déposer son rapport de projet pour évaluation lors d'un trimestre d'absence.

<sup>10</sup> Il est à noter que lors d'un trimestre d'absence, les étudiant.e.s n'ont pas accès aux prêts et bourses.

Liste des cours pour les deux programmes de maîtrise

**Profil avec mémoire (code 3269)**

**Les deux cours obligatoires suivants (6 crédits) :**

**GEO8001** Épistémologie de la géographie (AUTOMNE<sup>11</sup>)

**GEO8011** Séminaire de méthodologie (HIVER)

**Trois cours au choix parmi les suivants \* (9 crédits) :**

**GEO7180** Microclimatologie urbaine (HIVER)

**GEO7511** Systèmes d'information géographique (AUTOMNE)

**GEO7521** Analyse spatiale (HIVER)

**GEO8052** Espaces et rapports sociaux (AUTOMNE)

**GEO8142** Télédétection appliquée aux problématiques contemporaines (AUTOMNE)

**GEO8202** Migrations, mobilités et dynamiques territoriales (AUTOMNE)

**GEO8221** Géographies des relations interethniques (AUTOMNE)

**GEO8251** Morphologie urbaine (AUTOMNE)

**GEO8271** Évaluation environnementale (HIVER)

**GEO8291** Aménagement et planification territoriale (HIVER)

**GEO8301** Problèmes de développement rural et régional (HIVER)

**GEO8331** Géographie, école et société (---)

**GEO8340** Gestion de projets en aménagement et en SIG (HIVER)

**GEO8500** Méthodes de la recherche qualitative en géographie (ÉTÉ)

**GEO8520** Espace et santé (---)

**GEO8571** Géographie et écologie (AUTOMNE)

**GEO8581** Géographie et grands problèmes contemporains (HIVER)

**GEO8592** Séminaire ouvert : étude de cas (---)

**GEO8601** Gestion des ressources hydrologiques (HIVER)

**GEO8610** Géomorphologie avancée (AUTOMNE)

**GEO8612** Séminaire de géomorphologie (HIVER)

**GEO8613** Géomorphologie et aménagement (---)

**GEO8621** Gouvernance, territoires et conflits (AUTOMNE)

**GEO8735**<sup>12</sup> Socio-géographie du développement (HIVER)

**GEO8831** Séminaire de cartographie avancée (HIVER)

**GEO8840** Statistiques avancées en géographie (ÉTÉ)

**Recherche (30 crédits) :**

**GEO8703** Séminaire de lecture (ÉTÉ)

**Rédaction du mémoire (27 cr.)**

Notes : Il est possible de choisir jusqu'à concurrence de deux cours à l'extérieur de cette liste, (i) soit à l'UQAM, notamment en études urbaines, en sciences de la Terre ou en sciences de l'environnement, (ii) soit dans une autre université, avec l'accord préalable du directeur/tuteur//de la directrice/tutrice et du/de la responsable du programme.

<sup>11</sup> La mention des sessions est purement indicative car les cours de nos programmes ne sont pas offerts systématiquement à tous les ans. L'objectif est plutôt de les offrir sur un cycle de deux ans.

<sup>12</sup> Les cours GEO8735 et SOC8735 correspondent au même cours (et donc contenu) et sont donnés en alternance par les départements de géographie et de sociologie.

## Profil professionnel (code 3268)

### Les deux cours obligatoires suivants (6 crédits) :

**GE08001** Épistémologie de la géographie (AUTOMNE<sup>13</sup>)

**GE08340** Gestion de projets en aménagement et en SIG (HIVER)

### Six cours optionnels répartis comme suit (18 crédits) :

#### Au moins deux cours parmi les suivants :

**EUR8230** Développement local et communautaire en milieu urbain (AUTOMNE)

**EUR8456** Planification urbaine et dynamiques de la ville (HIVER)

**GE08202** Migrations, mobilités et dynamiques territoriales (AUTOMNE)

**GE08221** Géographies des relations interethniques (AUTOMNE)

**GE08251** Morphologie urbaine (AUTOMNE)

**GE08271** Évaluation environnementale (HIVER)

**GE08291** Aménagement et planification territoriale (HIVER)

**GE08301** Problèmes de développement rural et régional (HIVER)

**GE08500** Méthodes de la recherche qualitative en géographie (ÉTÉ)

**GE08535** Géographie citoyenne: action et réflexivité (---)

**GE08592** Séminaire ouvert : étude de cas (---)

**GE08601** Gestion des ressources hydrologiques (HIVER)

**GE08613** Géomorphologie et aménagement (---)

**GE08621** Gouvernance, territoires et conflits (AUTOMNE)

**GE08735**<sup>14</sup> Socio-géographie du développement (HIVER)

**GE08840** Statistiques avancées en géographie (ÉTÉ)

#### Au moins deux cours parmi les suivants \*\*\* :

**GE07180** Microclimatologie urbaine (HIVER)

**GE07511** Systèmes d'information géographique (AUTOMNE)

**GE07521** Analyse spatiale (HIVER)

**GE07621** Problèmes appliqués en SIG (AUTOMNE)

**GE07631** Mise en oeuvre de SIG (HIVER)

**GE08142** Télédétection appliquée aux problématiques contemporaines (AUTOMNE)

**GE08831** Séminaire de cartographie avancée (HIVER)

\*\*\* Cours communs avec le DESS en systèmes d'information géographique

### Les activités d'application et d'interventions suivantes (21 crédits)

**GE08825** Stage en milieu professionnel et rapport de stage (9 cr.) (EN TOUT TEMPS)

**GE08835** Projet et rapport de projet (12 cr.) (EN TOUT TEMPS)

Notes : Il est possible de choisir jusqu'à concurrence de deux cours à l'extérieur de cette liste, (i) soit à l'UQAM, notamment en études urbaines, en sciences de la Terre ou en sciences de l'environnement, (ii) soit dans une autre université, avec l'accord préalable du directeur/tuteur//de la directrice/tutrice et du/de la responsable du programme.

<sup>13</sup> La mention des sessions est purement indicative car les cours de nos programmes ne sont pas offerts systématiquement à tous les ans. L'objectif est plutôt de les offrir sur un cycle de deux ans.

<sup>14</sup> Les cours GE08735 et SOC8735 correspondent au même cours (et donc contenu) et sont donnés en alternance par les départements de géographie et de sociologie

### **Choix d'un.e directeur/directrice (3269) ou d'un.e tuteur/tutrice (3268)**

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise profil recherche (3269), si déjà un.e directeur/directrice a dû être ciblé.e et contacté.e lors de votre démarche d'admission, cette personne n'est pas pour autant devenue automatiquement votre directeur/directrice.

En effet, pour se faire, il faut remplir le formulaire désignant nommément cette direction avant la fin de la 2<sup>e</sup> session d'inscription (donc hiver pour ceux/celles débutant à l'automne, puis été pour ceux/celles débutant à l'hiver).

Il est recommandé de faire un choix raisonné de direction, et donc de prendre le temps nécessaire avant de se faire.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise professionnelle, le choix du professeur-tuteur ou de la professeure-tutrice doit se faire à peu près au même moment que le choix du lieu de stage, les deux étant intimement liés.

Cela veut dire lors de la 1<sup>ère</sup> session d'hiver pour ceux/celles débutant à l'automne, sinon à la 1<sup>ère</sup> session d'automne pour ceux/celles débutant à l'hiver.

### **Financements des études**

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'une ou l'autre maîtrise du DGEO à temps plein ont accès à diverses sources de financement internes ou externes.

Comme la plupart sont liées à un calendrier des demandes ou offres bien précis, il est impératif de bien le respecter.

#### **Bourses gouvernementales et institutionnelles**

Seul.e.s les étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise recherche (3269) peuvent postuler aux bourses gouvernementales (CRSH, CRSNG, IRSC, FRQSC, FRQNT, FRQS, etc.).

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise professionnelle (3268) n'y ont pas accès.

Les formulaires pour les bourses du gouvernement provincial sont à remplir en ligne au début octobre (les dates précises varient annuellement; voir <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions> voir aussi: <https://ssa.uqam.ca/nos-services/bourses/bourses-dexcellence/personnes-ressources.html> ).

L'échéance pour les demandes pour les bourses du gouvernement fédéral est usuellement le 1<sup>er</sup> décembre (voir : <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/deadlines-limites-fra.aspx> ou <https://ssa.uqam.ca/bourses-dexcellence/crsh/86-bourses-de-maitrise-du-conseil-de-recherches-en-sciences-humaines-crsh.html> ).

Divers autres bourses sont aussi disponibles (voir : <https://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/bourses/bourses-etudes.html>), dont celles de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal.

Le DGEO offre annuellement des formations préparatoires à ces demandes, usuellement fin septembre.

Le DGEO offre aussi annuellement des bourses d'excellence de 4 000\$.

Les étudiant.e.s intéressé.e.s et inscrit.e.s à temps plein à l'une ou l'autre maîtrise (donc professionnelle/3268 ou de recherche/3269), de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année, et qui n'ont pas

obtenu de bourses gouvernementales, doivent appliquer à ce concours qui a usuellement lieu de la mi-septembre à la mi-octobre.

Pour ce faire, les étudiant-e-s intéressé-e-s doivent déposer leur dossier de candidature par l'entremise du Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBé - <https://bourses.uqam.ca/repertoire-institutionnel-des-bourses-detudes/>), et donc activer et remplir leur profil (joindre notamment un curriculum vitae et leur relevé de notes).

Les résultats sont dévoilés début novembre et l'émission de la bourse se fait en un seul versement, toujours en novembre.

#### Auxiliaire de cours et/ou assistant.e de recherche

Les professeur.e.s du DGEO engagent aussi nombre d'étudiant.e.s à diverses tâches d'auxiliaire de cours (correcteur, démonstrateur) ou d'assistant.e de recherche.

Dans le cas des tâches d'auxiliaire, les postes disponibles sont affichés via le DGEO, généralement lors de la 3<sup>e</sup> semaine des sessions.

Pour y être éligibles, les étudiant.e.s doivent avoir suivi le cours ciblé et y avoir obtenu une note égale ou supérieure à B+.

La liste des candidat.e.s est ensuite transmise au/à la responsable du cours qui choisira.

Dans le cas des tâches d'assistant.e de recherche, ce sont les professeur.e.s qui font les diverses démarches nécessaires pour engager des étudiant.e.s pour les assister dans leurs travaux de recherche.

Dans les deux cas, ces emplois sont rémunérés au tarif syndical du SÉTUE (<http://setue.net/guides-des-auxiliaires/>).

#### **Stages professionnels**

Le DGEO compte sur un responsable pour le placement de stage, monsieur Hans Asnong. Celui-ci a notamment pour mandat d'informer les étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise professionnelle des diverses modalités et finalités de ces stages (voir : <https://geo.uqam.ca/stages/stages-professionnels/>).

À cet effet, des séances d'informations sont offertes au trimestre d'automne ainsi que des rencontres individuelles préparatoires à la recherche de stage.

Les attentes du stage et les directives du rapport de stage y sont notamment présentées.

En janvier a lieu une séance de préparation à l'entrevue de sélection.

Les stages débutent usuellement en mai et juin, pour se terminer en août ou septembre

Pour toute question concernant ces stages, prière de communiquer avec :

- [asnong.hans@uqam.ca](mailto:asnong.hans@uqam.ca) ou [stages.geo@uqam.ca](mailto:stages.geo@uqam.ca)
- (514) 987-3000, #4887 | Bureau: A-4108

## **Règlement no 8**

L'inscription à l'une ou l'autre maîtrise du DGEO, puis sa réalisation, sont assujetties au Règlement des études des cycles supérieurs de l'UQAM, dit règlement #8.

Compte tenu de son importance, car il établit les droits et responsabilités de toutes les parties impliquées, il est fortement recommandé d'en prendre bonne connaissance.

Ce règlement est accessible au [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT\\_NO\\_8.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_8.pdf).

Divers éléments de ce règlement sont toutefois à souligner.

### Reconnaissance d'acquis dans un programme de maîtrise (# 5.9).

Celle-ci stipule que la maîtrise peut donner lieu à des reconnaissances d'acquis, notamment la reconnaissance d'acquis réalisés dans le cadre d'un programme de même niveau et connexe n'ayant jamais servi pour l'obtention d'un grade.

Autrement dit, le SCAE peut reconnaître à titre d'acquis jusqu'à concurrence de deux cours gradués réalisés dans un programme connexe, ce dans la mesure où une note de B+ ou plus a été obtenue et si les connaissances et compétences qui y ont été acquises sont directement associées à la formation recherchée par la maîtrise avec mémoire (3269) ou professionnelle (3268).

Et en de rares circonstances, notamment lorsqu'une maîtrise en géographie a été débutée dans un autre université, une personne admise à une maîtrise peut se voir accorder par reconnaissance d'acquis jusqu'à concurrence des deux tiers des crédits de la scolarité d'équivalence du programme.

Cela dit, à la demande d'une Faculté, l'Université peut imposer des restrictions supplémentaires quant aux limites indiquées précédemment.

Les étudiant.e.s doivent se faire reconnaître ces acquis le plus tôt possible en utilisant le formulaire approprié afin de faciliter la complétion de leur cursus de cinq cours.

### Conditions de dépôt du rapport de stage, travail dirigé (rapport de projet) ou mémoire pour évaluation (#7.1.4.7.1)

Pour pouvoir déposer son travail de recherche, et qu'il s'agisse du rapport de stage ou du rapport de projet pour la maîtrise professionnelle (3268) ou du mémoire pour la maîtrise de recherche (3269),

- i. les étudiant.e.s doivent avoir terminé la scolarité obligatoire,
- ii. avoir obtenu une note pour leur séminaire de lectures (GE08703) dans le cas des étudiant.e.s inscrit.e.s à la maîtrise de recherche,
- iii. avoir maintenu pour l'ensemble de leur cursus une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,7 sur 4,3
- iv. avoir obtenu l'autorisation écrite de dépôt de sa tutrice, son tuteur ou de sa direction de recherche.

Composition du jury pour évaluation du rapport de stage, travail dirigé (rapport de projet) et mémoire de recherche (#6.6.1 – 3268 - et #7.3.2.1.1 – 3269 -)

L'évaluation du rapport de stage et du rapport de projet est faite par un jury composé de 2 personnes, 3 dans le cadre du mémoire de recherche.

Dans tous les cas de figure, le jury peut compter un.e évaluateur.trice extérieur.e à l'Université (dits membres externes).

S'il y a une codirection de recherche (valable que pour maîtrise avec mémoire), le jury doit être composé de quatre personnes.

Les membres du jury d'évaluation d'un rapport de stage, rapport de projet ou mémoire sont nommés avec diligence par la doyenne, le doyen, sur recommandation du SCAE.

Pour établir sa recommandation, le SCAE n'est pas lié par les suggestions transmises par la direction de recherche, mais doit tenir compte de l'opinion de celle-ci.

Le SCAE doit s'assurer des qualifications de chaque membre déjà proposé ou qu'il propose et de sa disponibilité pour faire l'évaluation du mémoire selon les normes en vigueur et les échéances prévues.

Procédure d'évaluation (#6.6.2 – 3268 - #7.3.2.1.2 – 3269 -)

La direction du programme transmet à chaque membre du jury un exemplaire du rapport de stage, rapport de projet ou mémoire ainsi que le formulaire d'évaluation en y précisant l'échéance pour la transmission de leur rapport d'évaluation, soit :

- a) 1 mois pour un rapport de stage ou travail dirigé (rapport de projet),
- b) 2 mois pour un mémoire de recherche.

La direction du programme informe les étudiant.e.s de la composition du jury.

Confidentialité des évaluations (# 6.6.3 – 3268 - #7.3.2.1.3 – 3269 -)

Toutes les évaluations sont confidentielles.

Cette règle s'applique tant pour les évaluateurs.trices, entre elles, eux qu'entre celles-ci, ceux-ci et l'étudiant.e.

Il est interdit à l'étudiant.e, de communiquer avec tout membre du jury.

Éléments du rapport d'évaluation et types de recommandation (# 6.6.5 – 3268 - #7.3.2.1.4 – 3269 -)

Le rapport de chaque évaluateur.trice, comporte trois éléments : l'évaluation par une mention (excellent, très bien, bien, échec), les commentaires et l'une des recommandations suivantes :

- i. l'acceptation du rapport ou du mémoire, *sans correction*;
- ii. l'acceptation du rapport ou du mémoire à condition que soient effectuées *certaines corrections mineures*, sous la responsabilité du/de la tuteur.trice ou de la direction de recherche. Ces corrections doivent être effectuées dans un délai maximal de deux mois et déposées avec l'accord écrit du/de la tuteur.trice ou de la direction de recherche;
- iii. le retour du rapport ou du mémoire à l'étudiant.e pour *corrections majeures*. Dans ce cas et suite à la décision prise en vertu de l'article 7.3.2.1.5, l'étudiant.e a droit de présenter un nouveau texte une seule fois après corrections et ce, dans un délai maximal de six mois. Le texte ainsi corrigé doit être déposé avec l'autorisation écrite

- du/de la tuteur.trice ou de la direction de recherche. Ce texte est soumis à nouveau à l'évaluation de chaque membre du même jury qui ne pourra alors rendre qu'une recommandation d'acceptation (sans correction ou avec corrections mineures) ou qu'une recommandation de rejet sans droit de reprise, avec les commentaires justifiant la recommandation. Compte tenu de l'ampleur des corrections demandées, l'étudiant.e doit se réinscrire à chacun des trimestres concernés et ce, rétroactivement au trimestre où la directrice, le directeur/la directrice l'informe officiellement de la décision du jury. L'étudiant.e qui n'effectue pas les corrections demandées à l'intérieur du délai imparti voit son mémoire rejeté, est exclu du programme et en est avisé par le Registrariat;
- iv. *le rejet du mémoire sans droit de reprise*, accompagné de la mention « Échec ». Dans ce cas, l'étudiant.e est exclu.e du programme et en est avisé par le Registrariat.

Modalités et étapes une fois le rapport de stage, de projet ou mémoire évalué

1. La direction de programme reçoit les rapports d'évaluation, établit la note (moyenne des notes attribuées par évaluateurs-trices), remplit le formulaire approprié (et réaliser la lettre associée), les transmettre à la FSH pour validation,
2. les rapports des évaluateurs-trices et les copies annotées du travail sont transmis à la direction du mémoire, du rapport de stage ou du projet en même temps que le formulaire établissant la note (#1), ce de manière à permettre à la direction de recherche d'établir durant ce délai la prescription des corrections à faire (si corrections mineures il y a),
3. la direction du programme transmet ensuite (c'est-à-dire une fois validation faite par la FSH du formulaire d'évaluation et de la lettre du SCAE établissant la note et stipulant, si corrections il y a à faire, l'échéancier à respecter) à l'étudiant-e la décision du jury, de même que les rapports et copies annotées de leur travail; il lui est alors aussi recommandé de communiquer rapidement avec sa direction de recherche pour recevoir sa prescription de corrections et débiter cet utile travail,
4. la direction du rapport, projet ou mémoire doit par la suite approuver les corrections faites par l'étudiant-e afin que celui-ci/celle-ci puisse procéder au dépôt final (ou arrêter leur note finale pour rapport de projet). La direction du programme rappellera au besoin le respect de l'échéancier de 1 ou 2 mois accordé pour procéder à ces corrections.

Note globale moyenne minimale à maintenir pour progresser dans le programme (# 10.1)

Les étudiant.e,s doivent maintenir une moyenne globale égale ou supérieure à 2.7/4.3 afin de rester inscrit.e.s au programme de maîtrise choisi.

En cas d'échec dans une activité obligatoire (GEO8001 et GEO8011 pour maîtrise de recherche - 3269 -, GEO8001 et GEO8340 pour maîtrise professionnelle - 3268 -), l'étudiant.e autorisé.e à le faire doit reprendre cette activité au prochain trimestre où elle est offerte.

Tout.e étudiant.e est automatiquement *exclu de son programme si sa moyenne cumulative est inférieure à 2,7 sur 4,3 après avoir suivi le tiers des crédits de la scolarité de son programme*, sans que ce nombre soit inférieur à neuf crédits. Cette personne en est avisée par le Registrariat.

Compétences langagières insuffisantes (# 10.3.1.3)

L'étudiant.e qui chemine avec difficulté dans son programme à cause d'un niveau trop faible de compétences langagières, constatées dans une ou des activités du programme, peut être assujéti par le SCAE à des restrictions dans la poursuite de ses études (ex. : test, cours d'appoint, etc.) pouvant aller jusqu'à l'exclusion du programme.

Non-respect du cheminement académique (# 10.3.1.4)

L'étudiant.e qui ne respecte pas tout règlement pédagogique particulier du programme, notamment en vertu de l'article 2.1.2.2. h), j) et m), peut être assujéti.e par le SCAE à des restrictions dans la poursuite de ses études.

Exclusion du programme (# 10.3.4)

Est exclu.e du programme l'étudiant.e :

- i. qui ne satisfait pas dans le délai imparti aux exigences particulières de cheminement qui lui furent imposées ou qui se désiste de son programme en étant dans l'une des situations décrites à l'article 4.13 de ce règlement;
- ii. qui ne maintient pas une moyenne cumulative d'au moins 2,7/4.3, après avoir suivi le tiers des crédits de la scolarité de son programme, sans que ce nombre soit inférieur à neuf crédits;
- iii. qui obtient un nouvel échec lors de la reprise d'une activité donnée;
- iv. qui obtient un échec dans plus d'une activité de son programme, qu'un premier échec ait été repris avec succès ou non;
- v. dont le rapport de stage, le travail dirigé ou le mémoire est rejeté;
- vi. qui est soumis à une sanction par le comité de discipline suite à une infraction de nature académique.

L'exclusion est prononcée par la, le registraire, sur recommandation du SCAE.

Si la recommandation du SCAE n'a pas été reçue dans le mois qui suit la demande de recommandation du/de la registraire, celui-ci/celle-ci prononce l'exclusion de l'étudiante, l'étudiant sur recommandation du/de la doyen.ne.

Dans tous les cas, le Registrariat en avise l'étudiant.e à sa dernière adresse connue, la direction du programme et le/la doyen.ne.

Durée de l'exclusion (# 10.3.4.1)

L'étudiant.e exclu.e de son programme en raison (i) d'une moyenne cumulative inférieure à 2,70 sur 4,30 (ou l'équivalent en vigueur au moment de son exclusion), (ii) du rejet de son rapport de stage, de son travail dirigé ou de son mémoire ne peut plus être admis.e dans un programme d'études de cycles supérieurs avant un délai de cinq ans.

Exceptionnellement, le SCAE d'un autre programme peut admettre un.e étudiant.e ainsi exclu.e de son programme, après étude du dossier.

Dans tous les autres cas, l'étudiant.e exclu.e d'un programme ne peut suivre aucune activité de ce programme ni être réadmis à ce programme avant qu'un délai de 12 mois ne se soit écoulé depuis le trimestre de son exclusion, sauf dans le cas où le motif d'exclusion fut le non-respect des conditions d'admission.